

**LE CENDRE**

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 30 septembre 2021.

Date de la séance : 6 octobre 2021 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration : 7

Absents : 4

**Présents** : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

**Absents avec procuration** : Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à Mme Karine SOUCHAL - Mme Margaux FOURTIN procuration à M. Pierre FERNAND - M. José MAGALHAES procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Christel MARCHENAY procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Sébastien MORIN.

**Absents** : Mme Nastascia ACCOT - MM. Nicolas BERNARD - Damien BONJEAN - Mme Valérie MONTEIRO.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

N°21/10/06/011

**OBJET : Proposition d'adoption du nouveau Périmètre Délimité des Abords (PDA) de l'Oppidum de Gondole.**

M. PRESLE expose au Conseil Municipal que la commune est concernée par une servitude d'utilité publique de protection d'un monument historique «l'Oppidum de Gondole», immeuble inscrit au titre des monuments historiques le 20 Mai 2009.

Conformément à l'article L.621-30 du code du patrimoine, les immeubles ou ensembles d'immeubles, qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur, sont protégés au titre des abords.

Ainsi, un périmètre délimité des abords fondé sur ces principes peut être créé sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F).

Comme noté dans le porter à connaissance de l'Etat (consultation de l'UDAP le 29 Septembre 2018) dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Clermont Auvergne Métropole, l'Oppidum de Gondole a fait l'objet d'une étude afin de substituer au rayon de 500 mètres un périmètre délimité des abords.

Une étude historique, patrimoniale, architecturale, urbaine et paysagère autour du monument historique cité ci-avant, a été réalisée. Celle-ci a permis de proposer une délimitation pour le futur périmètre délimité des abords.

Ainsi, le PDA de Gondole propose de :

- garder la maîtrise de la première grange urbanisée à l'Ouest,
- s'appuyer sur le château de la Ribeyre pour définir la limite Nord,
- s'appuyer sur la limite naturelle de l'Allier et de sa ripisylve à l'Est,
- favoriser les espaces naturels et agricoles au Sud, en s'appuyant sur les réseaux de chemins et les parcelles cadastrales.

M. PRESLE précise que ce nouveau périmètre doit faire l'objet d'un avis du Conseil Municipal. Celui-ci sera transmis à l'autorité compétente en termes d'urbanisme qui devra elle-même prévoir de délibérer sur le projet de PDA.

Par la suite, une enquête publique unique conjointe sur la révision du Plan Local d'Urbanisme et sur le PDA devra être organisée par Clermont Auvergne Métropole. Elle permettra au commissaire-enquêteur de consulter les propriétaires ou les affectataires domaniaux du monument historique.

Enfin, le Préfet de Département devra consulter l'Architecte des Bâtiments de France et la Métropole sur le projet de PDA qui pourrait éventuellement être modifié en fonction des conclusions de l'enquête publique. Le Préfet notifiera à Clermont Auvergne Métropole et à la commune la décision de création du PDA. Cette mesure devra être affichée durant un mois par la commune.

En toute fin de processus, le PDA actualisé devra être ensuite être annexé au document d'urbanisme, en l'occurrence à la révision du PLU de la commune à venir. Monsieur PRESLE indique que ce dossier, présenté à la commission « urbanisme-aménagement du territoire » lors de sa séance du 27 septembre 2021 a reçu un avis favorable, et propose aujourd'hui au Conseil Municipal :

- De donner un avis favorable au nouveau Périmètre Délimité des Abords proposé par les Architectes des Bâtiments de France, annexé à la présente délibération.
- De préciser que le dossier de création dudit périmètre sera soumis à enquête publique, organisée conjointement avec la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme par la Métropole.
- D'autoriser le Maire à solliciter Clermont Auvergne Métropole pour la poursuite de la création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) de l'Oppidum de Gondole.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**



Le Maire,

**Hervé PRONONCE.**

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 11/10/2021  
Reçu en préfecture le 11/10/2021

La Directrice Générale des Services,

  
**Caroline SOULIGOUX.**